

Retracting after the signature of an order

Par **vicky c**, le **08/03/2019** à **07:24**

Bonjour,

J'ai une boutique de vêtements . Une marque canadienne m'a envoyé ses représentants qui m'ont montré les prototypes de leur nouvelle collection . J'ai sélectionné des vêtements et ai signé un bon de commande . Il n'y avait pas le montant total. Après calcul chez moi, j'ai envoyé un sms aux représentants de la marque , le lendemain , pour leur dire que je souhaite modifier le bon de commande car 20000 € c'est trop pour moi. J'avais prévu la moitié . Elle m'a répondu en disant qu'on regarderait cela ensemble mais il n'y a pas eu de suite. Elle m'a rappelé quelques jours après pour me dire qu'ils étaient prêts à m'envoyer une partie de la commande .

J'aimerais savoir si je suis dans mon droit de modifier ou annuler cette commande sachant que le bon de commande a été signé par moi et le vendeur, à mon domicile

Cordialement

Par **jodelariege**, le **08/03/2019** à **09:33**

bonjour ; vous ne pouvez bénéficier du droit de rétractation entre professionnels par la loi Hamon 2014 car les achats faits entrent bien dans votre champ d'activité:

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006069565&idArticle=LEGI>

si vous aviez commandé une publicité dans un annuaire par exemple vous auriez pu vous rétracter mais là vous commandez des vêtements: ils entrent bien dans votre champ d'activité....

Par **P.M.**, le **08/03/2019** à **10:02**

Bonjour,

Cela ne vous empêche pas de persister à essayer de trouver un accord avec le fournisseur

notamment si vous estimez que le bon de commande n'était pas rempli complètement...